

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DÉCEMBRE 2013 - 20 h 30

Présents : M -J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT ,
S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET,
M. BRUNEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI,
E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD

Excusés : M. CHIFFOLEAU, F. DENIS

Secrétaire de séance : P. ANGIBAUD

Convocation : 3 décembre 2013



TARIFS COMMUNAUX 2014

SALLE HENRI IV :

Sur proposition de la commission de finances le Conseil Municipal décide à l'unanimité de majorer les tarifs de la salle Henri IV de 10 % à compter du 1^{er} janvier 2014 et approuve les tarifs ci-dessous.

Tarifs 2014 :

SALLES LOUÉES	BUTS	LOCATAIRES	TARIFS EURO 2013
I GRANDE SALLE BAR	VIN D'HONNEUR OU RÉUNIONS	A - LA LIMOUZINIÈRE B - HORS COMMUNE	77 118
	REPAS FROID OU LUNCH	C - LA LIMOUZINIÈRE D - HORS COMMUNE	140 206
	II PETITE SALLE	VIN D'HONNEUR OU RÉUNIONS	A - LA LIMOUZINIÈRE B - HORS COMMUNE
REPAS FROID OU LUNCH		C - LA LIMOUZINIÈRE D - HORS COMMUNE	88 129
III PETITE SALLE CUISINE		REPAS FAMILLE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE B - HORS COMMUNE
	IV GRANDE SALLE BAR CUISINE	MARIAGE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE B - HORS COMMUNE

V	MARIAGE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIERE	326
	TOUT LE BATIMENT	B - HORS COMMUNE	470
Chauffage : petite salle 34 € et grande salle 83 € Majoration des tarifs de 50 % pour les deux réveillons. Pour toute location, il est demandé un chèque -caution de 252 € qui est restitué après la manifestation. Tarif micro : 21 €			

REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

Sur proposition de la commission de finances, le conseil municipal, à l'unanimité majeure les tarifs de la redevance d'assainissement de 0,60 % au 1^{er} janvier 2014 et fixe les tarifs suivants :

- Forfait branchement : 33,68 €
- Forfait Consommation/m3 : 1,44 €/m3

PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Les tarifs de la participation pour assainissement collectif sont majorés de 3,00 % à compter du 1^{er} janvier 2014 et s'établissent de la manière suivante :

- Maison existante 379,41 €
- Maison ou logement neuf 3 041,22 €
(permis de construire déposé après le 1^{er} janvier 2014)

PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRE DE STATIONNEMENT :

Le conseil municipal majore de 3,00 % le montant de la participation pour non réalisation d'aire de stationnement.

A compter du 1^{er} janvier 2014 cette participation sera de 6 891,66 €

CIMETIERE :

Le conseil municipal, à l'unanimité, applique une augmentation de 10,00 % sur les tarifs des concessions et emplacements dans le cimetière qui s'établissent comme ci -dessous à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- Concessions Cimetière :

- 15 ans : 160,89 €
- 30 ans : 230,00 €
- 50 ans : 483,79 €

- Concessions Columbarium :

- 15 ans : 540,44 €
- 30 ans : 608,42 €
- 50 ans : 862,21 €

- Emplacement aménagé – Caveau :

- 1 390,87 €(en sus de la concession)

LOYERS COMMUNAUX 2014 :

Les loyers communaux sont assujettis à l'indice des loyers, soit une hausse 0,90 % sur les douze derniers mois. Le Conseil municipal fixe les loyers communaux suivants :

Révision au 1^{er} janvier 2014 - loyer mensuel :

- BRIAND Régis - 9 Rue Charles de Gaulle
417,48 €x 0,90 % = 421,24 €
- La Basse Noë - Étage
356,86 €x 0,90 % = 360,07 €
- VOILLET Paul - La Basse Noë
257,64 €x 0,90 % = 259,96 €
- PAIVA Antonio - 1 Rue des Grands Jardins
499,62 €x 0,90 % = 504,12 €
- SAULNIER Nicolas - Garage Rue des Grands Jardins
30,91 €x 0,90 % = 31,19 €

Révision au 1^{er} octobre 2013 - loyer trimestriel :

- DENIAUD Emma - La Basse Noë
290,52 €x 0,90 % = 293,13 €

APPROBATION INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Monsieur Frédéric LAUNAY, adjoint, présente la carte définitive de l'inventaire des zones humides établie par le groupe de travail et rectifiée suite à la mise à disposition du public.

Une dizaine d'observations ont été étudiées, elles portaient essentiellement sur la catégorie de classement et ne changent pas la surface globale des zones humides recensées sur le territoire communal, 265 hectares au total.

Cet inventaire fera l'objet d'un affichage pendant 15 jours en Mairie et sera annexé au Plan Local d'Urbanisme lors d'une prochaine modification de ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inventaire des zones humides.

DÉCISION MODIFICATIVE

Décision modificative n°2 – budget commune

Sur proposition de Madame le Maire le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2, les crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2013 de la commune sont modifiés de la manière suivante :

Section Fonctionnement :

* Dépenses :

7391171 Dégrèvement jeunes agriculteurs 605,00 €

* Recettes :

758 Produits divers de gestion courante 605,00 €

Section Investissement :

* Dépenses :

041/238 Avances forfaitaires marchés 20 000,00 €

* Recettes :

041/238 Avances forfaitaires marchés 20 000,00 €

PERSONNEL COMMUNAL

Services techniques :

Sur proposition de la commission du personnel, Madame le Maire propose à l'assemblée de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 31 décembre prochain, le titulaire du poste ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Dans un même temps il est proposé de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe affecté aux services techniques à compter du 1^{er} janvier 2014.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de recruter un emploi aidé afin de réaliser des économies sur le poste personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 5 abstentions décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2014.

Madame le Maire est chargée de pourvoir à cet emploi.

Services administratifs :

Madame le Maire évoque les problèmes rencontrés au sein des services administratifs en raison des arrêts maladie des agents titulaires.

Il a été procédé en urgence au remplacement d'un agent titulaire par le recrutement d'un agent auxiliaire du 28 novembre au 31 décembre 2013.

La commission du personnel propose de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2014 et de ne pas avoir recours à compter de cette date au service de remplacement du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, auxiliaire à temps plein du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Madame le Maire est chargée de pourvoir à cet emploi.

Informations :

le titulaire du poste au service comptabilité a demandé sa réintégration au 1^{er} février 2014 en fin de congé parental. Elle travaillera en doublon avec sa remplaçante pendant tout le mois de février.

La directrice de l'accueil périscolaire quant à elle reviendra à son poste au 1^{er} mars 2014 suite à son congé maternité.

AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame Gisèle VAILLANT, adjointe aux affaires scolaires, fait le point sur l'avancement de ce dossier.

Elle présente à l'assemblée une étude sur les coûts envisagés qui fait apparaître une dépense de l'ordre de 55 000 € pour les charges de personnel en année pleine ce qui laisse penser que la charge totale sera de l'ordre de 70 000 € an pour la commune.

Le groupe de travail a envisagé la mise en place d'activités péri -éducatives de 16h00 à 17h00 pour les enfants n'utilisant pas les transports scolaires.

Certains élus soulignent qu'il est dommageable de mettre en place des activités gratuites qui ne seront pas utilisées par l'ensemble des enfants.

Afin de connaître les besoins des familles, un questionnaire sera transmis par le biais des écoles.

Le Conseil Municipal valide les actions proposées.

AVENANT MARCHÉ DE LA BASSE NOË

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant à passer avec l'entreprise C. M. Menuiserie pour la pose d'un plan de travail et d'une porte pour le sous-sol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'avenant à passer avec l'entreprise C.M. Menuiserie pour un montant de 750,00 € H.T. et charge Madame le Maire ou un adjoint de signer les pièces à intervenir.

AUTORISATION DE DÉFENDRE LA COMMUNE EN JUSTICE

La commune est attaquée en justice pour un refus d'autorisation d'urbanisme à la Névelière.

Madame le Maire demande l'autorisation de défendre la commune dans cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager une procédure pour défendre la commune dans cette affaire.

PLANTATION HAIE DU STADE

Madame Gisèle VAILLANT informe l'assemblée de la plantation de la haie en bordure du stade avec le concours des enfants de l'école Gaston Chaissac. Les enfants de l'école Saint Joseph n'ont pu être présents, retenus par une autre intervention.

INFORMATIONS

- 18 décembre 2013 : cérémonie départ en retraite
- 5 janvier 2014 : vœux du Maire
- 24 janvier 2014 : vœux au personnel communal

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Lundi 13 janvier 2014 à 20h30